

**Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du
Jeudi 15 Avril 2021 à 10h.**

Présents : MM.BARALE Alain - BAIN Chantal – CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François

Absents excusés : M. AUE Pierre et BIGHETTI de FLOGNY Charles

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

I- Finances - Budgets :

1 - Vote du Budget Primitif 2021.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
- Vu le compte administratif pour l'exercice 2020 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20/03/2020,
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

Le Conseil Municipal, Adopte le budget primitif de l'exercice 2021 arrête comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	944 729,83
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 183 373,00	238 643,17
Total de la section	1 287 636,00	1 287 636,00
Résultat reporté	0,00	531 321,46
Crédits reportés	790 995,36	170 182,41
Crédits nouveaux	219 341,64	308 833,13
Total de la section	1 010 337,00	1 010 337,00
TOTAL GÉNÉRAL	2 193 710,00	2 193 710,00

Délibération n° 2021 25

2- Vote des taxes directes locales (Foncier Bati et non bâti)

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Il informe l'assemblée que suite aux directives transmises par la DDFIP, la taxe foncière sur les propriétés bâties doit mentionner un taux de référence correspondant à la somme du taux de la commune (21,01 %) et au taux 2020 du département (15,49 %).

Le produit attendu en tenant compte des allocations compensatrices connues à ce jour, est de 192 038,00 €, mais sera amputé d'une somme de 13 795,00 € au titre du GIR (Garantie de ressources article D 73923 du budget) à reverser au service des impôts.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des taux.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- **DE NE PAS APPLIQUER** d'augmentation aux taux d'imposition 2020 (Cadre I – colonne 2).
- **DE TENIR** compte de l'ajout du taux départemental 2020 de 15,49 %
- **De FIXER** le produit nécessaire pour l'équilibre du budget à **174 083,00 €** et le produit attendu à **192 038,00 €**.
- **De VOTER** les taux portés au cadre II-2-colonne 10 et le produit correspondant au cadre II-2-colonne 12, pour un total de : **174 083,00 €**.

	Taux	Produit
- Taxe foncière non bâti :	78,44 %	161 768
- Taxe foncière bâti :	36,50 %	12 315

Délibération n° 2021 26

II- Camping Municipal du Pontet

1- Convention avec le gardien

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différents modifications opérées au Camping du Pontet, il y a lieu de revoir la convention existante avec le Régisseur Municipal.

Il donne lecture du projet de convention établi entre le propriétaire (la Commune de COMPS) et le gardien régisseur de recette.

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet de convention et de l'annexer à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Maire de procéder à signer cette convention.

Délibération n° 2021 27

2- Acquisition de Mobil home

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition qu'il a eu de Mme DIAS PEREIRA Fernanda, qui propose de céder son mobil home au prix de 3 500 €.

Ce mobil home a été refait et est déjà installé au camping Municipal

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce mobil home et autorise le Maire de procéder à l'acquisition de ce mobil home.

Délibération n° 2021 28

III- Affaires en cours et Questions diverses.

- **Travaux- Terrain multisports :**
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux sont terminés.
L'enherbement sera réalisé d'ici peu.

- **CRTE** : Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de contrat de relance sur la transition énergétique, porté par la DPVa. Il liste les projets communaux pouvant peut-être être retenu.
- **Carte de randonnées** : Il est évoqué la possibilité de demander la réédition de cartes de randonnées à partir du village.
- **Ex Trésorerie** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec l'agence immobilière ORPI de DRAGUIGNAN. Celle-ci, après visite propose de mettre en vente l'immeuble de l'ex-trésorerie au prix de 90 000 € en tenant compte de la rénovation estimée à 650 €/m².
- **Usine PIZZORNO** : Les services de la DPVa sont venus visiter l'usine. L'acquisition de cette friche industrielle est réalisable.
- **Local de la Fontaine- Affaire BAIN** :
Le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint ont rencontré Monsieur BAIN Remi, qui reste sur sa position et veut récupérer cette remise. On attend la confirmation de l'assurance, pour poursuivre l'expulsion.
- **Camping Humawaka** :
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du conseil du camping HUMAWAKA qui demande des dommages et intérêts, pour ne pas avoir pu construire la piscine avant la saison estivale.
- **Collectif d'animation** : Le Maire informe l'assemblée qu'une visioconférence sur le devenir de l'association sera organisée demain vendredi 16 avril 2021 à 10h.
- **Points d'eau incendie** : Un état des lieux sera présenté lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 12h45.

Le Maire
A. BARALE

